

**PESSAC**

**Plan de gestion du Bois des Sources du Peugue  
Création d'un sentier d'interprétation et de zones de quiétude pour la faune**

**Modalités de versement du fonds de concours**

**CONVENTION**

Entre :

**La Commune de Pessac**, dont le siège est situé Place de la 5<sup>ème</sup> République, 33604 Pessac cedex, représentée par M. Jean-Jacques BENOÎT, maire dument habilité aux fins des présentes par délibération n° 2013-164 de son conseil municipal en date du 28 mai 2013.

Ci-après dénommée « la Commune »

Et :

**La Communauté urbaine de Bordeaux**, dont le siège est situé esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex, représentée par son président, M. Vincent FELTESSE, dument habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n° 2013/0854 du conseil de communauté en date du 15 novembre 2013,

Ci-après dénommée « la Communauté »

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

La commune de Pessac met en oeuvre un plan de gestion sur chaque espace naturel majeur de son territoire. Elle est propriétaire d'un massif boisé d'une surface de 100 ha le «Bois des Sources du Peugue». Cette forêt communale est classée, en partie, en Espace Naturel Sensible suivi par un comité de gestion.

Le plan de gestion a été validé en février 2010 par le comité de gestion. Il est prévu sur une durée de 10 ans.

Le diagnostic établi dans le cadre de la réalisation du plan de gestion forestier du Bois des Sources du Peugue a mis en évidence une diversité de la faune et de la flore. De nombreuses espèces protégées ont été recensées (par exemple les droséras, le milan noir, la salamandre, le criquet des dunes).

**Ceci étant exposé, les parties signataires conviennent des engagements suivants :**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de versement d'un fonds de concours de la Communauté au financement de la création d'un sentier d'interprétation et de zones de quiétude pour la faune dans le Bois des Sources du Peugue à Pessac.

**ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

Conformément au code général des collectivités territoriales, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 23 745,82 € correspondant à 31,56 % du montant de l'opération estimée à 72 250,84 €.

**2.1 Le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :**

BUDGET PRÉVISIONNEL (€)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Travaux	75 250,84	Commune de Pessac	23 745,83
		Communauté urbaine de Bordeaux	23 745,82
		Conseil général de la Gironde	17 391,30
		Conseil régional d'Aquitaine	10 367,89
Total Dépenses	75 250,84	Total Recettes	75 250,84

## **2.2 Participation communautaire**

Cette demande de fonds de concours fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des Projets Nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Elle est inscrite au contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Commune et la Communauté dans la fiche action n° 51 « Fonds intercommunal Nature en ville ».

En application de l'article L5215-26 du C.G.C.T. al. 2 : « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Le montant global des travaux s'élève à 76 250,84 €. Ainsi, la participation communautaire sera de 23 745,82 €.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata si la dépense définitive est inférieure au montant prévisionnel des travaux.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

La Communauté se libérera de son fonds de concours à la création d'un sentier d'interprétation et de zones de quiétude pour la faune dans le Bois des Sources du Peugue à Pessac, de la façon suivante :

- ✦ un premier acompte de 20 %, soit la somme de 4 749,16 € à la signature de la présente convention et sur présentation de l'ordre de service de commencement des travaux ;
- ✦ le solde de 80 %, soit la somme de 18 996,66 € après une visite de fin chantier et sur production des pièces indiquées ci-dessous :
  - une attestation de fin des travaux,
  - du récapitulatif des factures acquittées visé par le comptable public,
  - du bilan financier définitif de l'opération, certifié exact par le maire, à comparer au plan prévisionnel de financement précisé à l'article 2.1, accompagné de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté et le budget définitif (voir l'annexe 1 « Comparatif budget prévisionnel/ budget définitif »),
  - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...) s'il y a lieu,
  - des copies des dossiers d'études et des documents de communication produits par la Commune faisant apparaître le logo de La Cub.

Si le montant final des dépenses s'avère inférieur à l'estimation initiale, le fonds de concours communautaire sera recalculé au prorata des dépenses réellement engagées et justifiées.

#### **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE RÉSILIATION ET DURÉE DE LA CONVENTION**

Les pièces justificatives exigées à l'article 3 pour le versement de la subvention devront être produites dans un délai maximum de six mois à compter de la date de la fin des travaux.

À défaut, la Commune sera réputée renoncer à percevoir la subvention communautaire.

La présente convention prendra fin dès que les pièces demandées à l'article 3 auront été produites.

#### **ARTICLE 5 - CLAUSE DE PUBLICITÉ**

Le soutien apporté par la Communauté devra être mentionné sur les documents destinés au public.

#### **ARTICLE 6 - LITIGES**

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le ....., en deux exemplaires,

<b>pour la Commune, le maire</b>	<b>pour la Communauté, le président</b>
<b>Jean-Jacques BENOÎT</b>	<b>Vincent FELTESSE</b>

## ANNEXE 1 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Écart (en € et %)	Commentaires
<b>DÉPENSES</b>				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>				
<b>RECETTES</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				
<b>SOLDE</b>				